

fma.

PRÉVOYANCE PREVACTIVE

 **POUR TOUT PUBLIC**
à partir de 18 ans



UNE PROTECTION COMPLÈTE DES PROCHES EN CAS DE **DÉCÈS** OU **D'INVALIDITÉ**.

L'OFFRE EN SYNTHÈSE

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
GARANTIES OBLIGATOIRES - Décès et PTIA				
20 000 €	40 000 €	60 000 €	80 000 €	100 000 €
GARANTIES FACULTATIVES - ITT				
500 € / mois	750 € / mois	1 000 € / mois	1 250 € / mois	1 500 € / mois

Franchise au choix : 2 possibilités de 3 jours ou de 30 jours



LES CONDITIONS D'ACCÈS.

Pour souscrire, il faut :

- être âgé de **18 à 70 ans** pour la garantie décès PTIA ;
- être âgé de **18 à 59 ans** pour la garantie ITT.

LES PRESTATIONS.

Limite des prestations :

- **75 ans** pour la garantie décès PTIA, **67 ans** pour la garantie ITT, **18 ans** pour les enfants ou **26 ans** s'ils sont en poursuite d'études ou en alternance ;
- Indemnités limitées à **11 mois consécutifs** pour les garanties ITT par accident (*franchise 3 jours réservée au TNS*) ;
- **Capital décès par accident limité à 15 000 €** pour les ayants droit âgés de moins de 16 ans au jour du sinistre.

➤ Les garanties & services

- › **20 000 € à 100 000 € de capital garanti**
En cas de décès, selon la formule choisie
- › **500 € à 1 500 € de rente forfaitaire mensuelle versée**
En cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré principal.
- › **Tous types d'accidents couverts 24h/24**
En vie privée et professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur.
- › **Garanties valables en France et à l'international**
Dans le monde entier dans le cadre de séjours de moins de 3 mois.
- › **Exclusions professionnelles**
 - *Fabrication, transports et/ou manutention d'explosifs ou d'engins transportant des explosifs ;*
 - *Entreprise de déminage ou de ramassage et récupération de munitions ;*
 - *Travail sous l'eau et navigation sous-marine ;*
 - *Travaux nécessitant la mise en œuvre d'une technique exceptionnelle (téléphérique de hautes montagnes, installation de lignes à haute tension, etc.) ;*
 - *Travail en haute montagne (guide, etc.) ;*
 - *Pêche et autres travaux en mer ;*
 - *Travaux souterrains, creusement de puits ;*
 - *Tous travaux se rapportant à l'énergie atomique sous toutes ses formes, radiologues ;*
 - *Personnel navigant (aéronautique civile ou militaire) ;*
 - *Acrobates, cascadeurs, boxeurs, lutteurs, dompteurs, jockeys et tous les sports professionnels ;*
 - *Membres des forces armées, de gendarmerie, de police nationale ou municipale en service commandé.*



OPTION ITT

- › Forfait mensuel versé en cas d'arrêt de travail

VENTE COUPLÉE

- › **Réduction** sur ce contrat avec une vente couplée **Santé + Prevactive**

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- + **Aucune classification professionnelle** exigée
- + **Aucune formalité médicale** demandée à la souscription
- + **Aucun délai d'attente** pour bénéficier des garanties, avec un séjour d'au moins 24h à l'hôpital

LES PLUS DU CONTRAT

4 tarifs

Couple avec ou sans enfant
Célibataire avec ou sans enfant